

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA RENTRÉE

Nos députés sont rentrés. C'est la dernière session avant les élections et il ne reste plus guère à nos élus qu'à voter au plus tôt le budget.

Cela paraît tout simple. Il suffirait sembler-il, pour cette besogne, que le président montât à son fauteuil, le secrétaire à sa table et le ministre à son banc. Puis, en avant la musique ! Eh bien, pas du tout. C'est plus compliqué que cela, le Temps nous en avertit :

« La session étant extraordinaire ne peut être considérée légalement comme la continuation de celle close en juillet dernier. Par suite, le programme de travail ne peut être repris au point où il en était resté avant les vacances, et la Chambre est obligée d'en établir un nouveau ».

Et voilà ! Il ne s'agit pas, Messieurs, de travailler ; il s'agit de respecter la forme ; Brid'oison ne perd jamais ses droits ; ils sont plus souverains que le suffrage universel. C'est une session extraordinaire qui s'ouvre, bien qu'on n'ait jamais dit ce qu'il y avait d'extraordinaire dans cette session.

C'est ainsi que se gaspille le temps que les contribuables paient. Pendant qu'on se chaille sur les nominations des manitous, les affaires du pays ne se font pas, les projets de loi restent en souffrance et M. X. qui est élu se fiche pas mal que M. Z, petit commerçant ou petit instituteur à l'autre bout de la France, attende une diminution de tarif douanier ou un relèvement de traitement.

M. Poincaré a proposé une modification générale au règlement de la Chambre. C'est dans le sens de la simplification qu'il faudrait modifier. Qu'on nous débarrasse de tous ces rouages inutiles et notamment qu'on nomme, une fois pour toute la durée de la législature, président, vice-présidents et bureaux. Il y aura assez de décès et de démissions pour satisfaire les ambitions hâlantes, et le travail parlementaire y gagnera par plus d'homogénéité et d'unité.

Et ce sera encore un pas de plus vers la sacro-sainte stabilité qui semble aussi inaccessible que la lune ou l'Himalaya.

C. R.

Les aliénés-criminels

Vacher, ce Tropmann de la folie, avait tous les droits à un internement à perpétuité, après sa première tentative d'assassinat sur sa fiancée. On ne le garda, dans l'établissement des fous de Dôle, que juste ce qu'il fallait pour l'aigrir. A la première rémission du mal incurable on le relâcha.

Il y a des folies inguérissables : la folie des grandeurs, celle de la persécution, la mélancolie, la monomanie du meurtre, etc. On comprend, toutefois, que l'on rende à sa famille un malheureux dont les accès n'ont jamais été dangereux, bien qu'ils puissent le devenir, parce qu'une famille avertie peut exercer une observation constante, et prévenir les catastrophes.

Mais pour ceux qui sont les aliénés-criminels, c'est-à-dire, pour ceux qui n'ont pas de responsabilité atténuée et que le jury déclare tels, pour ceux-là, il est nécessaire de les mettre hors de portée de nuire, une seconde fois.

En Angleterre, ils sont internés dans un asile spécial, mis à l'abri des excitations et des tentations, et ils sont cloîtrés pour la vie. En France, on a préconisé la création d'établissements spéciaux ; réclamés depuis une quinzaine d'années, mais on n'a encore rien fait. De telle sorte que, moitié par erreur, moitié par impossibilité de loger tous les fous, on en rend un certain nombre à la circulation. Soyez sûrs qu'il y en a plus d'un, ayant les instincts de Vacher, qui circule dans nos campagnes ou dans nos villes. Le jour où se déclanchera le ressort du meurtre, il y aura une flaque de sang par terre. Mais peut-être arrêtera-t-on aussitôt le furieux et n'aura-t-il pas, comme Vacher, l'impunité de plusieurs années.

Encore une loi à retirer des cartons où elle sommeille depuis le 21 septembre 1893.

C. R.

LES DEUX MAIRES

CHANSON SUR L'AIR DES « DEUX GENDARMES »

Le maire de Niort, au mois d'août, et le maire de Béthune, au mois d'octobre, viennent de prendre des arrêtés réglementant très sévèrement le service des femmes dans les brasseries, cafés, estaminets, etc.

(Divers journaux).

L' Mair' de Niort et l' Maire de Béthune, Bons magistrats municipaux, Chacun pour le bien d' sa commune, Par téléphone échangeant des mots. L' premier dit : « Si j' vous importune, D'avanc' je vous demand' pardon... — Mair' de Niort, dit l' Mair' de Béthune, } bis. N' vous gênez pas, allez-y donc !

Vous avez r'marqué, cher confrère, Reprend alors le mair' de Niort, Que plus d'une limonadière Se met aujourd'hui dans son tort : Ell's embauch'nt, pour fair' leur fortune, Des femm's et des fill's à foison... — Mair' de Niort, dit l' mair' de Béthune, } bis. Mair' de Niort, vous avez raison.

Or, ces femm's ne sont pas conv'nables ; Elles vont s'asseoir, savez-vous, Tout près des clients, à leurs tables, Et presque, horreur ! sur leurs genoux : V'la c' qu'on voit dans la sall' commune, Que s' passe' t-il derrière' la cloison?... — Mair' de Niort, dit l' mair' de Béthune, } bis. Mair' de Niort, j'en ai le frisson !

On les voit encor' sur les portes, Ou, s'il pleut, derrière' les carreaux, Vierges foll's, plus ou moins accortes, Aguicher les godelureaux, Etalant leur grac' blonde ou brune, Pour achalander la maison... — Mair' de Niort, dit l' mair' de Béthune, } bis. Mair' de Niort, vous avez raison.

Qu'arriv' t-il ? On s'y précipite, Et ces maudits établis'sments D'vienn'nt le rendez-vous illicite D'un tas de jeunes garnements ; Des vieux mêm' s'y gliss'nt à la brune Qui sur la têt' n'ont plus d' gazon... — Mair' de Niort, dit l' mair' de Béthune, } bis. Mair' de Niort, vous avez raison.

On y joue, et l'on y bidonne Absinthe, alcool, et cætera, Sous l'œil béat de la patronne ; Et si l'on ne faisait que ça ! Car on n'y vient pas pour... un' prune Ni pour y fair' son oraison... — Mair' de Niort, dit l' mair' de Béthune, } bis. Mair' de Niort, vous avez raison.

A ces scand'al's il faut mettre ordre, Supprimer tous tempéraments, Et désormais, sans en démordre, Appliquer de durs règlements. Quand un' mesure est opportune. L'omettre est une trahison... — Mair' de Niort, dit l' mair' de Béthune, } bis. Mair' de Niort, vous avez raison.

Donc, les servant's de brasserie Devront présenter le meilleur Certificat de bonne vie, Certificat de bonnes mœurs ; Elles les l'ront viser chacune

Au moins une fois par saison... — Mair' de Niort, dit l' maire de Béthune, } bis. Mair' de Niort, vous avez raison.

Les agents, avec vigilance, Devront s'assurer qu'elles l'ont, Quand ils en constat'ront l'absence, Ils dress'ront contravention. En défaut s'ils en pincent une, Qu'ils la four'nt dar'dare en prison... — Mair' de Niort, dit l' mair' de Béthune, } bis. Mair' de Niort, vous avez raison.

J'sais qu'on nous trouv'ra ridicules, Mais ç'a m'est équidatéral ; Je n' m'embarrass' pas d' ces scrupules : On peut blaguer, j' m'en moq' pas mal, On dira qu' nous d'mandons la lune, On nous trait'ra de Brid'oison... — Mair' de Niort, dit l' mair' de Béthune, } bis. Je crains bien qu' vous n'avez raison

En nous montrant ainsi sévères, Nous aurons fait — ça s'ra très chic — Notre moindre devoir de maires, C'est-à-dire embêté l' public ; Si nous encourons la rancune Du civil et d' la garnison... — Mair' de Niort, dit l' mair' de Béthune, } bis. Mair' de Niort, nous aurons raison.

P. B.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 octobre

Les députés ne sont pas très nombreux. Les tribunes du public sont à peu près vides. La séance s'ouvre à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Brisson.

Après la lecture du décret de convocation des Chambres, le Président annonce la démission de M. Démalvilain, député de l'Ille-et-Vilaine, et invite ses collègues à fixer l'ordre du jour.

M. Méline propose à la Chambre d'aborder dès la prochaine séance l'examen du projet sur le rachat des canaux du Midi. Puis viendraient en discussion les projets relatifs au transfert de la gare d'Orléans au quai d'Orsay, aux conventions postales maritimes, la loi sur la responsabilité dans les accidents du travail et enfin le projet sur les assurances agricoles.

M. Goblet propose d'examiner, avant toute discussion, le rétablissement du scrutin de liste.

M. Salis demande que la Chambre inscrive immédiatement après la loi sur les accidents du projet de réforme de l'impôt sur les boissons.

M. Méline intervient. Et après un court échange de paroles entre le Président du conseil et M. Salis, la Chambre, par 316 voix contre 273, adopte la proposition du gouvernement tendant à inscrire après les canaux du Midi, à l'ordre du jour, le projet relatif au transfert de la gare d'Orléans au quai d'Orsay.

La séance est levée à 3 h. 45.

Sénat

Séance du 19 octobre

Rentrée aussi calme que possible, et cependant les sénateurs assistaient assez nombreux à cette première séance.

Après la lecture du décret de convocation le président prononce l'éloge funèbre de M. Garçon, sénateur du Tarn-et-Garonne, décédé pendant les vacances.

Le Sénat met à son ordre du jour de la prochaine séance : 1° le projet autorisant l'établissement de surtaxes locales temporaires s'ajoutant, s'il y a lieu, aux frais de gare et applicables aux marchandises et aux voyageurs en provenance ou à destination d'une gare ou halte de chemin de fer ; 2° le projet relatif à la destitution des officiers ministériels et à ses conséquences au point de vue des droits électoraux.

La prochaine séance est fixée à vendredi. C'est au cours de cette séance que sera déposé le rapport de M. Antonin Dubost sur le renouvellement du privilège de la Banque de France.

La séance est levée à deux heures trente-cinq.

INFORMATIONS

M. F. Faure à Paris

Le président de la République, accompagné du commandant de Lagarenne, a quitté Rambouillet pour rentrer à Paris. Le président de la République avait remis au 29^e bataillon de chasseurs le drapeau dont il avait la garde pendant son séjour à Rambouillet.

M. Lebon

Après la *Politique coloniale*, le *Courrier du Soir* dit que, d'après certains bruits, M. Lebon, ministre des colonies, serait candidat au siège de député du Sénégal, en remplacement de M. Couchard, qui ne se représenterait pas.

M. Cochery à Bruxelles

Au cours du séjour à Bruxelles du ministre des finances de France, le roi a invité M. Cochery à dîner au palais royal. Le roi a saisi cette occasion pour dire de nouveau au ministre français qu'il conservait de l'accueil qu'il avait reçu dernièrement à Paris le souvenir le plus agréable.

M. Cochery, avant de partir pour Paris, a longuement visité l'Hôtel de-Ville.

Discours de M. Waldeck-Rousseau à Reims

C'est dimanche prochain, 24 courant, que, répondant à l'invitation du Comité républicain de Reims, M. Waldeck-Rousseau fera au théâtre la conférence politique déjà annoncée et qui devait avoir lieu le 17 octobre.

A l'issue de la réunion, un banquet sera offert au sénateur de la Loire.

Démission de M. Besnard

Du *Courrier du Soir* :

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que le ministre de la marine était virtuellement démissionnaire. Des renseignements que nous avons pu recueillir dans les régions officielles nous permettent de confirmer cette information. L'amiral Besnard abandonnera son portefeuille à la première vacance qui se produira d'un grand commandement qui pourrait lui être attribué.

M. Mirman

La *Petite République* publie la dépêche suivante de son correspondant à Reims :

Le *Franc-Parleur* publie une lettre du citoyen Mirman, qui annonce sa résolution de ne pas demander aux électeurs le renouvellement de son mandat. Le citoyen Mirman donne pour cause de sa détermination son désir de maintenir l'union entre toutes les fractions de la démocratie rémoise.

Le cas de Mlle Chauvin

Mlle Chauvin s'est présentée au parquet du procureur général pour obtenir le visa de son diplôme d'avocat. Ce visa lui ayant été refusé, une question sera portée devant la Chambre. C'est probablement M. Viviani qui questionnera à ce sujet M. Darlan, garde des sceaux.

L'ambassadeur d'Espagne à Paris

La régente a signé la nomination de M. Léon y Castillo comme ambassadeur d'Espagne à Paris.

Condamnation à mort

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, qu'un soldat, Louis Ponce, avait

frappé un sergent de trois coups de baïonnette.

Le conseil de guerre de Tunis a condamné ce soldat à la peine de mort et à la dégradation militaire.

Il vient d'être fusillé.

M. Lépine

C'est le 28 octobre que M. Lépine fera remise des services de la préfecture de police à M. Ch. Blanc. M. Lépine partira le 29 pour Alger ; il s'arrêtera quelques heures à Lyon où ses compatriotes lui offriront un banquet. Il arrivera à Alger le 31.

Les lettres à dix centimes

Il paraît que M. Delpuch étudie en ce moment le moyen de réaliser une réduction de la taxe des lettres de 15 à 10 centimes.

En effet, notre pays est le seul où l'affranchissement soit aussi cher.

On proposerait également, pour augmenter les ressources, l'affranchissement des prospectus et imprimés — journaux non compris — à 5 centimes au lieu de 1 centime, ainsi que cela se passe dans tous les pays d'Europe.

Une nouvelle boîte aux lettres

Les journaux américains annoncent une nouvelle invention que vient d'appliquer, avec succès, l'administration des postes de New-York. Il s'agit de boîtes aux lettres enregistrant automatiquement des lettres qui y sont déposées ; chaque envoi qui y est jeté est aussitôt marqué et l'expéditeur reçoit un récépissé portant un numéro d'ordre, la date et la signature du directeur des postes.

Bien entendu les boîtes en question fonctionnent sans interruption, même aux heures où les bureaux sont fermés.

Trois d'entre ces engins installés depuis plusieurs jours, ont travaillé sans le moindre accroc. L'invention de cette boîte est, paraît-il, due au comte Castello di Brazza.

La santé de M. Sagasta

L'état de M. Sagasta a empiré. Il garde le lit.

Les chapeaux au théâtre

On mande de Rouen :

A la suite d'incidents récents, la commission consultative des théâtres a décidé qu'à partir du 25 octobre les dames ne seraient plus admises avec leur chapeau à toutes les places du rez-de-chaussée. Un arrêté du maire sanctionne cette décision.

En Nouvelle-Calédonie

Le 17 août dernier, M. Feillet, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, a inauguré un chemin de fer Decauville, long de 22 kilomètres et destiné à relier l'exploitation minière de Népoui à un wharf construit sur la mer.

Ce chemin de fer n'a pas coûté 30,000 francs le kilomètre, tous frais compris.

Journal socialiste en Espagne

Le journal « El Pais » change de rédaction

tion et se déclare républicain socialiste révolutionnaire. C'est le premier journal socialiste espagnol quotidien.

Terrible projectile

NOUVELLE BALLE DE FUSIL

Le gouvernement anglais, dit la *Patrie*, est sur le point d'adopter une nouvelle balle pour fusils, inventée par une maison de Birmingham. Le nouveau projectile est en plomb, mais au lieu d'être conique, son extrémité est concave ; cette forme lui donne, paraît-il, son maximum d'expansion. En pénétrant dans le corps humain, ces balles font un trou d'une netteté absolue qui ne peut se refermer, et à mesure qu'elles perforent les chairs, leur effet devient plus terrible.

Le naufrage du « Triton »

Les dépêches de la Havane donnent des détails émouvants sur le naufrage du *Triton*.

Beaucoup de naufragés qui cherchaient à se sauver à la nage ont été dévorés par les requins. Parmi les victimes, on compte un certain nombre de femmes et d'enfants.

On raconte qu'un capitaine de l'armée, sa femme et sa fille, voyant l'impossibilité de se sauver, se laissèrent engouffrer par les flots en se tenant étroitement embrassés.

On assure que le capitaine du *Triton* s'est brûlé la cervelle d'un coup de revolver au moment où le navire sombrait.

Les mineurs du Pas-de-Calais

M. Basly, député, a eu une entrevue avec son collègue M. Boudenoot, président des mines de Carvin. D'un commun accord, il a été convenu que le directeur des mines recevrait mercredi prochain une délégation des ouvriers qui lui exposera les réclamations de ces derniers. On espère que l'échange des explications qui seront produites préviendra la cessation du travail.

Déraillement. — Onze victimes

On mande de Valence :

Par suite de la rupture des freins de deux wagons, le train de la ligne du tramway à vapeur de Montélimar à Dieulefit a déraillé près de la station de la Bégude de Mazenc.

Le chef de train a été tué. Il y a en outre dix blessés.

Petites nouvelles

Le choléra a éclaté dans le premier bataillon du régiment anglais de Shropshire, à Sitapur, dans le Nord-Ouest des Indes ; quarante sous-officiers et soldats ont jusqu'ici succombé.

Après entente avec le président du conseil municipal, le comité de la Société des gens de lettres, a décidé que l'inauguration du monument de Guy de Maupassant, au parc Monceau, aurait lieu dimanche à deux heures.

Le président de la République a reçu le grand duc Alexis, le grand duc Paul, le duc Eugène de Leuchtenberg et le duc Georges de Leuchtenberg. Les honneurs militai-

res ont été rendus par la garde du palais. Le président de la République a quitté l'Élysée, pour leur rendre leur visite.

Tirages financiers

Ville de Paris 1871

Le numéro 395,855 est remboursé par 100.000 francs.

Les deux numéros suivants par 50.000 fr. : 509.712, 1.156.410.

Les dix numéros suivants sont remboursés par 10.000 francs :

1 279.720	540.755	566 420	34.076
810 213	283.651	34 078	1 104.500
942 816	733.391		

Soixante-quinze numéros suivants sont remboursés par 1.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Concours pour 8 places d'agrégé des Facultés de droit

Par arrêté ministériel en date du 5 octobre, il sera ouvert à Paris aux dates ci-après désignées, des concours pour 8 places d'agrégé des Facultés de droit.

1° Le 14 avril 1898 : Section de droit privé et de droit criminel, 5 places.

2° Le 18 avril 1898 : Section d'histoire du droit, 3 places.

Enseignement primaire

Nous croyons savoir que le nouveau règlement pour les écoles publiques du département du Lot, règlement qui n'a pas encore paru mais qui ne saurait tarder d'être porté à la connaissance du personnel, comprend au nombre des jours de congés extraordinaires, le lendemain de la Toussaint, le *matin* et le *soir*.

Chant des écoles du Lot

Le Comité de rédaction du *Bulletin pédagogique du Lot* chargé de se prononcer sur le résultat du Concours ouvert en Février 1897, en vue de doter les écoles du Lot d'un chant scolaire a examiné, dans sa séance du 16 Octobre 1897, les sept chants qui ont été présentés, savoir :

Chant des écoles du Lot, par MM. Eck et Drouin ;

Chant des écoles du Lot, par MM. Eck et Marlès ;

La Quercynoise, par MM. Blanc et Faure ;

Hymne au Quercy, par X... ;

O mon Quercy, par MM. Laubat et Lafon ;

Beau pays du Lot, par X... ;

Chant des Enfants du Lot, par MM. de Laroussilhe et Barreau.

Après avoir fait exécuter en sa présence les chants ci-dessus indiqués et entendu l'avis de la Commission musicale chargée de les apprécier, le Comité, considérant que le concours n'a pas donné de résultat pleinement satisfaisant, a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'adopter l'un de ces chants et de l'im-

poser aux écoles du Lot, et qu'il y avait lieu de laisser, à cet égard, aux Instituteurs et aux Institutrices du Département, la liberté de leur choix.

CAHORS

Nous avons reçu, hier, pour la malheureuse femme dont nous avons parlé :

Anonyme 1 „
Anonyme 1 50

Total 2 50

Que nous transmettrons à l'intéressée.

Merci, pour elle, à nos lecteurs.

Société agricole et industrielle du Lot

Séance du 16 octobre

Présidence de M. le Dr Rey, député du Lot, président

Étaient présents : MM. Dufour, vice-président ; Dupuy, secrétaire ; Andurand-Rolland, Carbonnel, Combelles, Combes, Dalet, Delbreil, Delbru, Devès, Edoux, Falret de Tuites, Girma, Ichès, Massabie, Miquel, Pardes, Pouzergues, Quercy, Rodes, Vincent.

M. Dupuy, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté. M. le Président propose d'admettre comme membre de la Société, M. Courdresses, de Mels, présenté à la dernière séance. Adopté.

Lecture est ensuite faite des demandes d'admission à la Société de MM. Delpont, Jean-Eugène, à Cabessut ; Bras, vétérinaire à Cahors ; Besse, propriétaire à Fontannes ; Galaret, épiciier à Sénailiac, Laporte, gendre Bouloumié, propriétaire à Caillac ; Coste, Amédée, propriétaire à Touzac. Ces admissions sont, sur la proposition de M. le Président, renvoyées à la prochaine séance.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Delbreil pour expliquer le fonctionnement de son pulvérisateur, dont la description doit paraître dans le *Bulletin* donnant le compte-rendu de la séance.

M. Falret de Tuites, prend ensuite la parole pour remercier la Commission de lui avoir décerné la 1^{re} prime au dernier concours de vignobles. M. le Président répond par quelques mots aimables aux remerciements de M. Falret de Tuites, et donne ensuite la parole à M. Delbreil, rapporteur de la Commission d'étude de l'hybride Pardes. Le rapport de M. Delbreil sera annexé au *Bulletin* de la Société.

M. Rodes, rapporteur de la Commission des vignobles donne ensuite lecture de son rapport sur les vignes de l'arrondissement de Cahors et proclame les lauréats qui sont :

1^{re} catégorie

1^{er} prix exæquo, MM. Bouloumié, à Caillac et Devès, à Saint-Médard,

2^e prix exæquo, MM. Costes, à Touzac et Capel à Labastide-du-Vert.

M. Peyrissac, de Saint-Vincent, obtient un rappel de primes pour son vignoble.

2^e catégorie

1^{er} prix, M. Lamelle, au Payrat.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 1

BEN BACHIR
AU MAROC⁽¹⁾

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektoh !
C'était écrit !

LA TERRE DU SALUT

Un matin du mois de juillet 18... le canon d'alarme annonçait à la ville d'Oran qu'un prisonnier s'était évadé pendant la nuit. Le télégraphe était en pleine activité et les journaux se préparaient à publier partout la nouvelle. Il s'agissait d'un malfaiteur réputé des plus dangereux.

Mohammed ben Bachir, c'était son nom, avait été condamné pour meurtre à cinq ans de prison par la cour d'assises. Grâce aux manœuvres habilement combinées de Zohra, sa fiancée et de Meriem, jeune négresse attachée à leur service et dévouée à leurs personnes, il avait pu s'échapper en sciant un barreau de la fenêtre de sa prison, puis il s'était embarqué avec ses deux compagnes sur une balancelle espagnole dont le propriétaire, le pêcheur José, vient de les débarquer sur la côte du

Maroc, après une heureuse traversée. C'est grâce à lui que les trois fugitifs avaient mis la frontière entre eux et la justice française ; il avait ensuite repris la mer après les avoir embrassés, emportant avec lui la somme qu'on était convenu de lui donner pour prix de sa complaisance.

Qu'allaient devenir les trois infortunés dans ce pays aride, désolé et brûlé par un soleil de feu ?

De la côte hérissée de rochers, s'étendait dans le lointain une vaste plaine desséchée à l'extrémité de laquelle on aurait pu voir, avec un œil très exercé, un troupeau de gazelles éloignées du voisinage de l'homme broutant en toute tranquillité de maigres tiges d'herbe, et quelques vautours planant comme des points noirs dans l'azur du Ciel. Un bouquet de chênes-liège, venus comme par hasard à environ cinquante mètres de la côte, formait la seule verdure que l'on aperçut dans ce coin reculé du globe. C'est à l'ombre bienfaisante de ces arbres que Mohammed ben Bachir, aidé de Zohra et de Meriem transporta leur léger bagage. Puis, ils étendirent une natte sur la terre et s'assirent pour se reposer.

Que de choses avaient à se dire l'évadé et sa compagne ! Que de battements de cœur ils avaient à se raconter, depuis le jour de leur séparation ! Meriem parut le comprendre car elle s'éloigna presque aussitôt, disant qu'elle allait à la mer chercher des coquillages au milieu des rochers de la côte.

Restés seuls, les deux fiancés se prosternèrent trois fois, le front dans la poussière,

du côté du levant, devant l'astre qui nous éclaire et se jetèrent ensuite dans les bras l'un de l'autre.

Un quart d'heure à peine s'était écoulé depuis qu'ils se racontaient leurs inquiétudes constantes et leurs angoisses de tous les instants lorsqu'ils furent tirés de leurs doux épanchements par un cri déchirant poussé par la jeune négresse. D'un commun élan, ils se précipitèrent à son secours.

La pauvre enfant essayait en vain de s'arracher à l'étreinte d'un énorme poulpe qui avait enveloppé ses jambes de ses innombrables tentacules. Zohra qui avait habité la côte et qui connaissait la manière de se débarrasser du dangereux animal, s'avança dans l'eau, chercha et trouva la tête de la pieuvre qu'elle retourna habilement. La bête lâcha prise et elles réussirent à l'emporter.

L'air de la mer et les fatigues inséparables d'une assez longue traversée avaient développé dans l'estomac de nos trois fugitifs un formidable appétit ; on fit du feu avec des branches sèches ramassées sous les arbres et on se mit en devoir de faire cuire le poulpe. Rien de mieux jusque là, mais hélas ! ils constatarent bientôt avec effroi que, dans leur empressement à débarquer, ils avaient oublié de se munir d'eau et une soif brûlante commençait à dessécher leurs palais.

Meriem, toujours prête à bien faire, prit une gargoulette double et s'en alla à la recherche du précieux liquide. Après avoir, sans rien découvrir, marché pendant plus d'une heure, elle aperçut à une distance assez éloi-

gnée un petit bois planté de chênes élevés autour desquels poussaient des broussailles touffues. Supposant avec raison la présence d'une source en cet endroit, elle s'y dirigea en accélérant le pas. Une fois arrivée, elle entendit un ramage assourdissant d'oiseaux de toute espèce qui y prenaient leurs ébats, voltigeant de tous côtés, mais de préférence descendant à terre, remontant sur les branches et recommençant fréquemment le même manège. En s'avançant du côté où ils étaient en plus grand nombre, elle fit voler une compagnie de perdreaux et plusieurs tourterelles et aperçut avec joie à quelques pas plus loin une source abondante et limpide qui sortait de terre sous un rocher et était entourée d'herbes fraîches et vertes ; c'était là que tous les oiseaux et tous les autres animaux des environs venaient s'abreuver. Sa présence insolite dans ses lieux éloignés parut les déranger.

Meriem commença par étancher la soif ardente qui la dévorait, remplit sa gargoulette qu'elle posa sur sa tête et retourna sans plus tarder à l'endroit où Bachir et Zohra l'attendaient avec impatience dans leur campement provisoire. Elle y arriva plus vite qu'elle n'était allé malgré la fatigue qu'elle ressentait.

Quel triste spectacle s'offrit alors à ses yeux effrayés : Mahommed était solidement attaché à un des arbres les plus gros par les jambes et les bras ; il était complètement nu ; il avait la tête ensanglantée et penchée en avant dans l'attitude qui ressemblait à celle du Christ sur le calvaire.

(1) Traduction et reproduction réservées.

2^e prix exæquo, MM. Teysède, aux Ju-
nes et Bessou, Jean, propriétaire à Lar-
roque.
3^e prix, Mme Agier.
4^e M. Iches, Charles.
Prix supplémentaire, à M. Derrupé, no-
taire à Sauzet, et félicitation à M. Colonge,
des Masséries, dont le beau vignoble a mal-
heureusement été dévasté par la grêle.

5^e catégorie

1^{er} prix, vignes de l'Hospice de Cahors.
2^e prix M. Jarlan, à Labarre.
3^e prix, M. Valette, à Montcléra,
3^e prix exæquo, M. Garrigues, institu-
teur à St-Paul-Labouffie.

Le rapporteur conclue en demandant à la
Société des récompenses pour les spécialités,
telles que le plant Pardes, les vignes de M.
Paillet et les greffes en écusson de M.
Massabie, de Duravel.

M. Rodes, rapporteur de la commission
des primes aux granges et silos, propose à
la Société d'accorder à M. Devès, proprié-
taire à St-Médard, un diplôme d'honneur
hors concours, avec médaille d'or grand
module, pour sa grange, et un prix de 100
fr. à M. Delpech, propriétaire à l'Hospitalet
pour sa grange de construction toute récen-
te. Adopté.

M. Dalet, rapporteur de la commission
des chênes truffiers, proclame lauréats :

1^{er} prix, M. Terrié, à Marminiac.
2^e prix, M. Delon, à Lalbenque.
Rappel de prime à M. Clary, proprié-
taire à Simèle, près Cahors. Adopté.

M. Delbru, rapporteur de la commission
des arbres fruitiers, propose d'accorder à
M. Clary, Jacques, propriétaire à la Ro-
zière un 1^{er} prix, pour sa plantation de pru-
nier, poirier, cerisier, etc., et une mention
honorifique à MM. le docteur Faurie, pro-
priétaire à Montfelin, et Iches, Charles,
propriétaire à Cahors. Ces conclusions sont
adoptées.

M. Brugalières est ensuite proclamé lau-
réat au concours de drainage et d'irriga-
tions.

M. Combelles, lauréat de la prime d'hon-
neur.

M. le Président prend ensuite la parole
et propose d'accorder à Pégourié, Clément,
chef d'attelage chez M. Devès; le premier
prix décerné aux anciens serviteurs. Le 2^e
à M. Loubéjac Antoine, domestique chez M.
Boulzaguet à Anglars-Juillac, de plus un
diplôme d'honneur à Anne Pronies, servante
chez M. Longé, à Cazals, et Jeanne Talays-
sat, dite Marie, servante chez Mme Eloux,
au Mas-de-la-Tour à Catus.

Ces conclusions sont adoptées.

Après quelques mots pour exposer que le
concours a été des plus brillants et tout en
souhaitant que le prochain soit supérieur,
M. le président regrette que les fonds de
la Société soient insuffisants pour ne pouvoir
récompenser d'autres concurrents bien mé-
ritants, puis les matières de l'ordre du jour
étant épuisées M. le président lève la séance,

Nécrologie

Nous apprenons au dernier moment la
mort de M. Jubin, Conseiller municipal.
M. Jubin sera regretté de tous nos Con-
citoyens.

M. Jubin était, en effet, un laborieux
d'une compétence indiscutable, et dont la
perte sera vivement ressentie par le Conseil
municipal.

Nous adressons à sa famille nos vives
condoléances.

Le nommé A. Pégourié, sergent réserviste
au 207^e est décédé à l'hôpital hier dans la
soirée. Les obsèques ont eu lieu ce soir à 4
heures.

Cet infortuné soldat laisse une jeune fem-
me et deux enfants en bas âge.

Aux anciens Mobiles

Le Banquet annuel des anciens Mobiles
du Lot aura lieu, cette année, le Dimanche
31 Octobre.

Les anciens Mobiles du Lot qui désirent
y prendre part, doivent se faire inscrire,
jusqu'au 27 courant, chez M. Rivière, li-
quoriste à Cahors.

Nomination

M. Castéran, adjudant au 7^e de ligne, est
nommé receveur des postes et télégraphes à
Porte, (Pyrénées-Orientales).

Brevet supérieur

(SESSION D'OCTOBRE)

Cinq candidats se sont présentés; trois ont
été admissibles, deux définitivement ad-
mis; ce sont :

MM. Bénéchie et Matal, anciens élèves
de l'école normale de Cahors.

Veloce-Sport cadurcien

Sortie du dimanche 24 octobre 1897 ;
but : Vers (fête locale) ; départ du club, à
2 heures de l'après-midi.

MM. les membres du V.-S.-C. sont ins-
tamment priés d'assister à cette sortie.

Les vélocipédistes qui ne font pas partie
du V.-S.-C. et qui voudraient prendre part
à cette sortie, n'ont qu'à se réunir place
Champollion, en face le monument Clément
Marot, avant 2 heures de l'après-midi, pour
se joindre aux membres du V.-S.-C. au mo-
ment de leur passage sur cette place.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 21 octobre 1897

Naissances

Marcenac, Paule-Marie-Emilie, rue Féné-
lon.

Frayssy, Juliette, rue St-Georges.

Décès

Alazard, Elisabeth, épouse Hirondelle, 45
ans, rue Daurade, 2.

Barthe, Françoise, épouse Paul Cordon, 43
ans, au mas de Monsou, Cabessut-Haut.
Desprats, Marceline, 14 jours, rue du Four
Ste-Catherine, 3.

Pégourié, Auguste, sergent au 207^e d'in-
fanterie de réserve, 30 ans, à l'hospice.
Planavergne, Adelaïde, V^e Delpech, 80 ans,
rue Labarre, 55.

Arrondissement de Cahors

PRAYSSAC. — On nous écrit : Quelques
habitants de notre localité demandent l'é-
tablissement d'une marquise à la station de
Prayssac.

Un grand nombre de nos compatriotes
ont signé; et aussi quelques Cadurciens.

— Pourquoi quelques Cadurciens ?

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Conférence agricole.* —
Dimanche prochain 24 octobre, à 2 heures
du soir, M. Quercy, professeur départemen-
tal d'agriculture du Lot, fera une conféren-
ce agricole publique à la mairie de Gourdon.

Sujet de la conférence : Le fumier de fer-
me, les engrais chimiques et les semences
sélectionnées.

— *Caisse d'épargne.* — Opérations du
17 octobre :

Versements, 1.037 fr. » ; retraits, 6, 05
fr. 05 c.

Chaque année, à la récolte des noix, les
retraits augmentent considérablement. Cela
tient au commerce qui se fait sur ce produit,
pour lequel un très grand nombre de petits
capitalistes font de nombreuses opérations.

L'abondance et la qualité des noix dans la
contrée vont donner, cette année, une très
grande activité à ces transactions.

Chambre des huissiers. — La chambre
de discipline des huissiers de l'arrondissement
de Gourdon, est composée comme suit, pour
l'année judiciaire 1897-1898 :

Syndic, M. Leymarie.
Secrétaire, M. Solignac (Gramat).
Trésorier, M. Veyssat.
Rapporteur, M. Despriet.
Membre, M. Pinsac.

GOURDON. — *Certificat d'aptitude pé-
dagogique.* — Les épreuves écrites du cer-
tificate d'aptitude pédagogique auront lieu le
28 octobre prochain, à 8 heures du matin,
au siège de l'école publique de garçons,
rue de Sarlat, pour l'arrondissement de
Gourdon.

Le temps — Nous jouissons depuis une
quinzaine de jours d'une température vrai-
ment exceptionnelle pour la saison. Dès 6
heures 1/4 du matin, le soleil brille d'un
vif éclat. Dans la journée le thermomètre
marque jusqu'à 25 degrés de chaleur.

Beau temps pour les semailles et la ren-
trée des dernières récoltes.

VAYRAC. — Nous apprenons que la déli-
bération du Conseil municipal dont nous
avons parlé dernièrement, délibération ab-
solumment illégale, vient d'être annulée.

Il paraît que notre maire n'est pas con-

tent. Mais aussi, il en prenait un peu trop
à son aise !

VAYRAC. — *Incendie.* — Un vieillard de
80 ans, le sieur Champaynac a eu la ma-
lencontreuse idée de mettre le feu à des her-
bes sèches situées à proximité d'une grange.
En un instant, sous la violence du vent, le
feu a pris à l'immeuble qui est devenu la proie
des flammes. Grâce à de prompts secours
d'autres bâtiments presque contigus ont
pu être préservés. Les pertes sont évaluées
à 500 fr. environ et ne sont pas couvertes
par une assurance. A quand plus de pru-
dence.

PAYRIGNAC. — *Epidémie.* — L'épidé-
mie de fièvre typhoïde dont nous avons déjà
parlé, continue à sévir avec intensité à Pay-
rignac. Les familles épargnées sont rares.
Plusieurs ouvriers travaillant aux chan-
tiers de la ligne de chemin de fer en constr-
uction ont dû être transportés à l'hôpital
de Gourdon.

Les décès sont cependant actuellement
peu nombreux.

Les écoles ont été licenciées jusqu'à nou-
vel ordre.

Un concours de chiens de Berger

Les concours de chiens de berger sont ra-
res encore, mais, paraît-il, fort intéressants,
et d'une utilité sérieuse.

Le Comice agricole du Vigan, dans le
Gard, vient d'en organiser un, sous le pa-
tronage du « Club français du chien de ber-
ger » et sous la direction du distingué secré-
taire du Comice, M. Pannet.

Ce concours a parfaitement réussi. Il a
motivé sur le dressage des chiens une sa-
vante critique de M. Pannet, qui a eu l'hon-
neur d'être insérée dans un grand nombre
de journaux agricoles.

Il ressort, en somme, de ce concours,
plusieurs enseignements précieux dont les
intéressés feront certainement leur profit.
C'est en outre un sport d'un nouveau genre
qui n'est pas sans intérêt.

Pourquoi un semblable concours ne serait-
il pas organisé chez nous ?

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché ne se modifient pas, la
Bourse a été des plus calmes, il ne s'est traité
que de très rares affaires et les offres ayant en-
core dominé c'est en moins value que clôture la
séance.

Le 3 0/0 reste à 103,02; le 3 1/2 0/0 à 107 et
l'amortissable à 101,97.

Les Sociétés de Crédit sont plutôt fermes, le
Crédit Foncier à 655, le Crédit Lyonnais à 772,
le Comptoir National d'Escompte à 570 et la So-
ciété générale à 525 n'ont pas sensiblement varié.

Le Suez ferme à 3185
Parmi nos Chemins, le Lyon à 1.832 et le
Nord à 1.980 ont seuls été cotés à terme.

Les fonds étrangers sont lourds, l'Italien à
93,15; l'Extérieure à 61 3/8; le Turc recule à
22,20; la Banque ottomane à 697,50.

Le Portugais se traite à 21 11/16.
Le Russe 3 0/0 1891 clôture à 94,25; le 3 1/2
0/0 à 100,40; le 4 0/0 consolidé n'a inscrit aucun
cours à terme.

Etude de M^e Sautet avoué à Cahors

ERRATUM

Pour compléter les énonciations prescri-
tes relativement à l'annonce de la vente
des biens **LÉRIS**, parue le dix-neuf octobre
il est déclaré à qui de droit conformément à
la loi que Jean LÉRIS et Marie Rouelle par-
ties saisies demeurent à Raunel commune
de Vaylats canton de Lalbenque (Lot).

L'avoué poursuivant,
CAMILLE SAUTET.

A Travers le Lot

Dans les plus grands mariages dans les Soirées
somp tueuses
Les **Robes de M^{lle} MARTINE**, sont toujours
[délicieuses
Pour les Commandes urgentes, à son adresse
[en Ville)
Ecrire : R. Jean-Caviolle (elle passe à domicile).
Une Fiancée.

Plus de 10 ans! — Châteauneuf-sur-Sar-
the (Maine-et-Loire), le 9 juillet 1896. — Il y
a plus de dix ans que j'ai souffert de la migraine
pour la première fois, mais depuis 4 ans, j'avais
jusqu'à plusieurs accès par semaine. Je rendais
de la bile, j'avais l'estomac si fatigué que je ne
pouvais plus garder de nourriture, j'étais ané-
mie au point de ne pouvoir plus travailler. Le
fer me fut ordonné, mais impossible de le sup-
porter; c'était comme si j'avais eu un poids sur
l'estomac et je ne savais comment me coucher.
Sitôt que j'ai eu pris de vos Pilules Suisses, l'es-
tomac a été dégagé, l'appétit est revenu et je me
reposais très bien. Après avoir usé la première
boîte j'éprouvais beaucoup de bien et la seconde
boîte suffit pour me guérir complètement.
Mme MÉNARD, rue du Port (Sig. lég).

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de
vouloir bien nous couvrir au plus tôt par
un mandat sur la poste.

On avait fait subir le même sort à sa fiancée,
ligotée comme lui à un autre arbre; un lam-
beau de mauvaise étoffe couvrait seul sa nu-
dité. On lui avait arraché ses bagues et ses
boucles d'oreilles et on leur avait tout em-
porté.

A cette vue, la négresse commença par ap-
procher sa gorgoulette de leurs lèvres alté-
rées; ils burent avidement; puis, prenant un
couteau qu'elle portait heureusement sur elle,
elle coupa prestement les liens qui les garrot-
taient. Ben Bachir aussitôt délivré, s'arma de
deux énormes cailloux et courut du côté de la
mer, à la poursuite de ceux qui venaient de
leur faire subir ces barbares traitements;
mais il était trop tard, il ne put que voir trois
hommes qui s'éloignaient dans une barque du
côté de l'Espagne. Il dut se contenter de leur
faire de loin des signes de la plus affreuse co-
lère et revint auprès de ses compagnes en
proie à une agitation terrible qui n'était d'ail-
leurs que trop justifiée.

Pendant ce court instant, Meriem avait eu
le temps de se dépouiller d'une partie des vê-
tements qu'elle portait et d'en couvrir sa mal-
heureuse maîtresse. Celle-ci en déchira un
lambeau qu'elle donna à l'évadé à son retour.

Les trois hommes s'étaient approchés des
deux infortunés en leur donnant d'abord des
marques de sympathie; mais ils s'étaient bien-
tôt précipités sur eux par surprise, les avaient
garrotés malgré leur résistance, et avaient re-
gagné la mer après les avoir complètement
dépouillés. Ils avaient en outre fait subir à
Zohra les traitements les plus indignes.

Qu'allaient devenir les trois malheureux
sans abri, sans nourriture, sans vêtements,
sans argent, sur cette terre inhospitalière?
Après une courte délibération, ils se décidè-
rent à longer la côte, dans la direction de la
frontière Algérienne, espérant rencontrer un
douar habité quelconque. Leur calcul était
bon, ces parages étant souvent fréquentés.
Mais ne couraient-ils pas le risque de se heur-
ter contre des contrebandiers, des bandits ou
des assassins, comme ils venaient d'en faire la
triste expérience. Ils n'avaient plus à craindre
d'être attaqués pour être volés; d'ailleurs,
coûte que coûte, il fallait vivre et trouver de
quoi vivre. Ils se mirent donc courageusement
en route.

Mohammed Ben Bachir, armé d'une énorme
branche de chêne-liège, marchait en tête, les
pieds nus; Zohra venait ensuite, sans la moi-
ndre chaussure comme lui; enfin, la petite ca-
ravane était fermée par Meriem qui avait con-
servé ses babouches trop étroites pour sa mai-
tresse.

Après une heure environ d'une marche des
plus pénibles au milieu des rochers aux pointes
aiguës, ils se trouvèrent près du lit d'un cours
d'eau presque entièrement desséché à cette
époque de l'année, quelques lauriers-roses
abritaient seuls de leurs ombrage un trou
large et profond que les rayons du soleil n'a-
vaient pu tarir. Ils étaient en proie à une soif
ardente, la gorgoulette de la négresse étant
vide depuis longtemps. Ils se baissèrent donc
d'un commun accord pour prendre de l'eau
avec la main. Mais quel désappointement,

c'était de l'eau salée !

Après un court instant de repos, ils repré-
rent leur marche, résignés au sort qui les at-
tendait, quel qu'il fût, après avoir mis de
petits cailloux dans leurs bouches pour atté-
nuer les souffrances de la soif.

Ben Bachir, habitué depuis l'enfance à
marcher pieds nus, ressentait moins que Zohra
les aspérités des rochers; la jeune femme
commença à y laisser l'empreinte sanglante
de ses pas, Meriem, elle, souffrait moins, pro-
tégée par les babouches qu'elle avait eu la
chance de conserver. Ils ne poussaient cepen-
dant ni plaintes, ni gémissements et conti-
nuaient à marcher en silence, la tête courbée
sous les rayons ardents d'un soleil torride.
L'Arabe s'apercevait tout à coup que sa flan-
cée ralentissait le pas, se retourna et vit ses
pieds ensanglantés; c'était un homme encore
jeune, lesté et vigoureux, dès longtemps rompu
aux longues et dures fatigues; sans hésitation,
il s'empara de Zohra qui n'opposa qu'une faible
résistance et emporta presque gaiement sur
son dos tout ce qu'il avait de plus cher au
monde.

(A suivre).

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	102 95	103 02
3 0/0 amortissable.....	101 80	101 95
3 1/2 0/0 1894.....	107 02	107 —
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	503 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896..	91 50	91 50
Madagascar 6 0/0, 1887.....	92 50	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.	1160 —	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)....	—	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	109 80	—
— Daira-Sanieh (20f r ^{ts}).....	—	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 65	—
— Domaniales (20 L. cap.)....	—	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.)...	64 20	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)....	104 20	104 30
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente)...	93 —	93 15
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.)....	21 60	—
Roumain 5 0/0 1875.....	—	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	104 55	—
— 4 0/0 1880.....	104 30	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	104 25	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis....	103 70	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.	102 45	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 15	94 25
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 80	100 40
Turc, série D.....	22 25	22 25
Ottomanes priorité (500 f)....	—	—
Douanes ottomanes (500 f)....	497 —	—
Banque de France.....	3755 —	3800 —
Banque Paris et Pays-Bas.....	853 —	850 —
Comptoir national d'escompte..	573 —	570 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	652 —	655 —
Crédit indust. et commercial...	—	—
Crédit lyonnais.....	772 50	772 —
Société de Crédit mobilier.....	55 —	—
Société générale.....	525 —	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus)...	469 —
— (t. rouges).....	467 50
Est-Algérien, 3 0/0.....	471 25
Est, 3 0/0.....	485 —
— nouvelles, 3 0/0.....	480 —
Midi, 3 0/0.....	484 75
— nouvelles, 3 0/0.....	482 —
Nord, 3 0/0.....	485 —
— nouvelles, 3 0/0.....	495 —
Orléans, 3 0/0.....	482 —
— 1884, 3 0/0.....	482 50
Ouest, 3 0/0.....	485 —
— nouvelles, 3 0/0.....	484 —
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	—
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion).....	482 —
— nouvelles, 3 0/0.....	480 —
Sud de la France, 3 0/0.....	—
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	574 —
— 1869, 3 0/0.....	434 —
— 1871, 3 0/0.....	417 50
— 1871, quarts remb. à 100 f.	113 —
— 1875, 4 0/0.....	584 —
— 1876, 4 0/0.....	588 —
— 1886, 3 0/0.....	403 —
— 1886, quarts remb. à 100 f.	101 —
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. à 100 f.	394 —
— 1892, quarts remb. à 100 f.	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.	402 75

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. Sommaire du numéro 2117 du 23 Octobre 1897.

Gravures. — Départements : Châteaudun : Le monument de la Défense de 1870. — Tombe des soldats morts en 1870. — Le cortège quittant la place de l'Hôtel de Ville.

Finistère : Le nouveau phare d'Eckmühl et l'ancien phare de Penmark.

Arles. — XIII^e centenaire de saint Augustin de Cantorbéry : Grande nef et Maître-autel de l'Eglise primatiale de Sainte-Trophime. — Trône pontifical du cardinal Vaughan. — Visite du cardinal à Sainte-Trophime.

Afrique : La délimitation du Dahomey : Carte de la délimitation. — Le camp de la mission française. — Campement de la mission anglaise.

Armée : Les manœuvres du service de santé au plateau de Villa-Coubly (Seine).

Beaux-Arts : Matinée d'automne : Jeune Chevalière, tableau de M. Th. Mayan.

Portraits : M. Ch. Blanc, nouveau préfet de police. — M. Fuller, chef de la mission anglaise au Dahomey. — M. Fawler, topographe. — M. le capitaine Plé, chef de la mission française au Dahomey.

Paris : Banquet offert à M. Félix Faure à la Bourse du Commerce.

Rome : Le Pinturicchio dans les appartements Borgia. — La Salle des Saints. — Saint Antoine et Saint Paul au désert. — Le martyr de Saint Sébastien.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Variété : Le musée du quartier latin, par Léo Claretie. — Le XIII^e centenaire de Saint Augustin de Cantorbéry, à Arles, par Laget. — Le Phare d'Eckmühl, à Penmark, par P. P. — Le Pinturicchio chez les Borgia, par Boyer d'Agén. — Sport, par Archiduc.

Explications des gravures, Echechs, Rébus, Récréations, Revue comique, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, etc.

Nouvelle illustrée : Marie, par Stéphane Servant, illustrations de Parys.

Le numéro : 50 centimes.

Petites affiches illustrées de « L'Eclair »

Le gros succès de la publication des Affiches illustrées de l'Eclair est dû aux dessins très artistiques qui y sont édités.

La publication complète des Affiches illustrées permettra à certains amateurs d'offrir une pièce de leur appartement dans un genre original. On sait que la grande mode en ce moment à Paris est de tapisser d'affiches artistiques, grandes ou petites, le cabinet de travail, la salle du billard ou l'antichambre.

On peut se procurer, au prix de deux francs, la 4^e livraison qui vient de paraître, aux bureaux de l'Eclair, 10, Faubourg Montmartre, Paris, et chez tous les dépositaires de l'Eclair.

Notre confrère met aussi en vente, au prix de 10 fr. l'exemplaire, quelques affiches, grandeur d'exécution, et tirées sur papier de luxe, des premier et second prix du concours. — Ces affiches seront les seules pouvant être vendues.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 21 octobre.

V^{ss} Nacla, Chronique mondaine. — A. de Gérijolles, Damon-Ko. — Pierre Maël, Le Drame de Romeur (suite). — Daniel Lesueur, Invincible Charme (suite). — Edouard Céalais, de Souasse à Gafsa (fin). — J. Laurence, Le collier de Florine. — Daniel Riche, Cœur dévoué (fin). — Auguste Deslinières, L'Instantané.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N^o 43 (23 Octobre 1897).

1^o En Californie : Quelques courses en Sierra-Nevada, par M. F. de Longe.

2^o A travers le monde : de Pékin à la frontière Russe : A travers la Mongolie et la Mandchourie, par M. le Docteur Franke.

3^o Dans le monde du travail : Le développement du port de Gènes.

4^o A travers la nature : Hydrologie et végétation du Choa et du Harrar, par M. Paul Combes.

5^o Grandes courses de terre et de mer : Chercheurs d'Or dans la Nouvelle Guinée.

6^o Livres et Cartes.

7^o Conseils aux voyageurs : La navigation côtière, par le capitaine L. Muller.

Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1299^e livraison (23 Octobre 1897).

Monnaie de singe, par Mme P. de Nanteuil. — Histoire d'un pou et d'une puce. — Lettres du régiment, par Louis d'Or. — Chiens savants, par Pierre de Mériel. — L'écurier de la reine, par Arthur Dourliac. — Beethoven. — Le déplacement des édifices, par L. Viator.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 18^e année. — Sommaire du n^o 47. — 21 Octobre 1897.

Le siège de Calais (S. Blandy). — En regardant la lune (G. des Brulies). — Philéas et Chantrouille (S. Pellat). — Bouche inutile (Roger Dombre). Le pommier fleuri (L. Margery). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. Illustrations par Birch, Luckès, Gè, Em. Bayard, etc., etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

MAISONS RECOMMANDÉES

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU
65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE à Cahors
Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

TEINTURERIE PARISIENNE
Teintures, Nettoyages et Apprêts
Ferdinand MILHET
CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

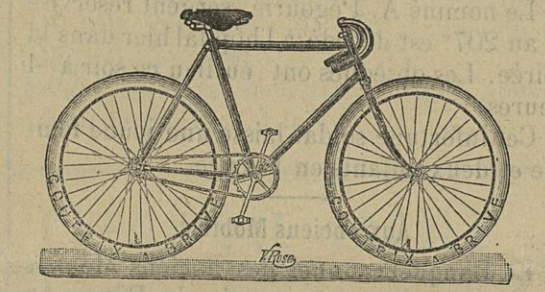
Maison de confiance. Travail très soigné

MEUBLES, SIÈGES, GLACES
Voitures de Déménagements
Méd. Argent. — Exposition de Cahors : Grand Prix.

BOUZERAND
TAPISSIER-DÉCORATEUR
CAHORS, rue Nationale, 51 et 55 et rue Lastie, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles
ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOURSE D'OR
H. FABRE
69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS
FABRICATION et RÉPARATION
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE
Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE
ÉLECTRICITÉ
Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS
PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE
69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

ÉTUDE
de M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN,
licencié en droit, avoué à Cahors,
Boulevard Gambetta, n^o 31,
Successeur de M^e BON.

VENTE
A SUITE DE
Saisie Immobilière
EN UN SEUL LOT
DES BIENS IMMEUBLES

SAISIS SUR LA TÊTE ET AU PRÉJUDICE DE MONSIEUR ALEXIS-ANTOINE-PAUL-GUSTAVE GUICHES, HOMME DE LETTRES ET DE DAME ANNE-FRANÇOISE CORNU SANS PROFESSION MARIÉS, DOMICILIÉS ENSEMBLE A PARIS RUE D'EDIMBOURG NUMÉRO 17.

Au plus offrant et dernier enchérisseur
A L'EXTINCTION DES FEUX

L'Adjudication aura lieu le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, jour de mercredi à midi et heures suivantes s'il y a lieu à la barre du tribunal civil de Cahors.

Le public est prévenu qu'en vertu d'un procès-verbal de saisie immobilière, dressé par M^e FRAYSSE, huissier à Luzech, en date du dix-sept juillet dernier, dûment visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le quatre septembre dernier.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heures ci-dessus indiqués, à la requête de Monsieur Gustave-Charles PAUVERT, docteur en médecine, domicilié à Vincennes, avenue des Charmes, numéro 42 bis, lequel a constitué M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, pour son avoué.

A la vente de tous les biens immeubles appartenant aux époux GUICHES-CORNU, prénommés, qualifiés et domiciliés, lesdits biens situés dans la commune d'Albas, et consistant en diverses natures de fonds.

Pour les clauses et conditions de la vente et notamment le paiement des frais et du prix d'adjudication, voir le cahier des charges dressé pour parvenir à ladite vente, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

Conformément à une clause insérée audit cahier des charges, la nue propriété seule des immeubles sera mise en vente, la jouissance en ayant été réservée à Madame Marie-Thérèse-Zélie BERCEGOL, veuve de Monsieur Joseph GUICHES, mère et belle-mère des saisis, suivant acte aux minutes de M^e Mourguès, notaire à Albas, sous sa date enregistrée.

Les biens dont s'agit seront mis en vente sur la mise à prix fixée par le poursuivant à dix mille francs en sus des charges, ci **10,000**

La présente insertion sommaire est faite en vertu de l'autorisation donnée par Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, par son ordonnance sous sa date enregistrée, laquelle a désigné l'Alliance républicaine du Lot et le Journal du Lot, journaux s'imprimant à Cahors.

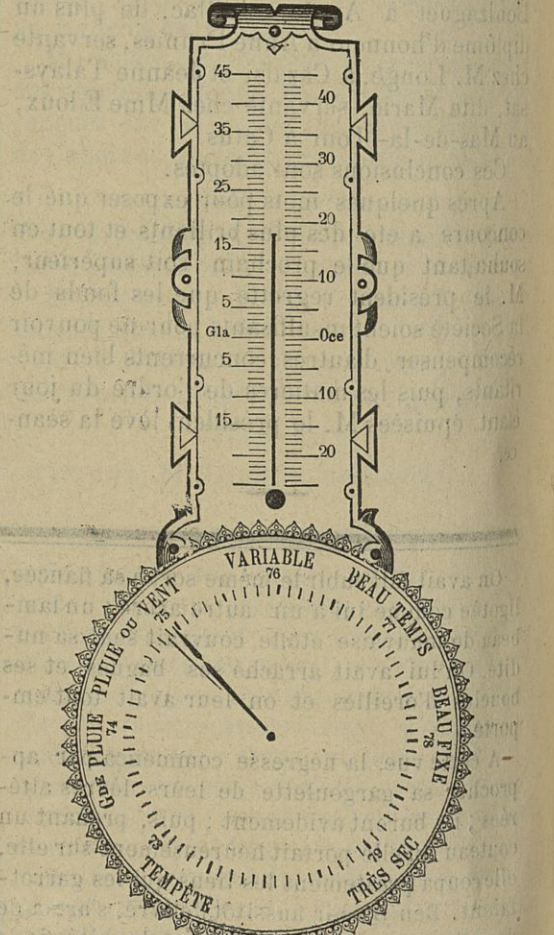
Pour extrait certifié sincère Cahors, le 19 octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant,
Signé : A. DEGRANGE-TOUZIN.

Enregistré à Cahors le octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F^o C^o . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DE FRAMOND receveur.

Pour tous renseignements concernant la vente, s'adresser à M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, avoué poursuivant la vente, en son étude sus indiquée.



Baro-Thermomètre
Température minima du jour : 3.7
Id. maxima de la veille : 23.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

GUERISON
Certains et Radicaux de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

Plaies et Ulcères varicelleux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{ts}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.